

BATIMENTS SCOLAIRES : le secteur de la Construction s'impatiente aux côtés des écoles !

La construction wallonne sort affaiblie de la crise de 2009, avec une diminution de 12% des mises en chantier. Plus grave, elle a régressé davantage que dans le nord du pays, et l'emploi salarié se tasse. Alors que la reprise économique se montre hésitante, la Confédération Construction Wallonne appelle la Région wallonne et la Communauté française à donner d'urgence des nouvelles perspectives aux entreprises du bâtiment, notamment dans le domaine des installations scolaires dont la vétusté ne cesse d'amplifier.

Depuis 2008, plusieurs grands programmes de travaux publics ont été promis par les autorités wallonnes, mais la CCW craint que la situation financière délicate des pouvoirs publics (outre les nouveaux défis budgétaires qui s'annoncent à l'horizon 2015) en réduisent l'ampleur ou en retardent la concrétisation (alliance emploi-environnement, hôpitaux, logements publics, écoles...). Le dossier des bâtiments scolaires est emblématique à cet égard.

La problématique de la vétusté et du manque d'écoles devait être résolue grâce à la mise en place d'un vaste partenariat public privé (PPP) initié en 2005, mais dont la mise en œuvre a rapidement été abandonnée suite la formation du Gouvernement communautaire francophone en juin 2009. De toute évidence, cette formule n'était pas adaptée, une récente étude du CRISP démontrant les nombreux inconvénients du montage préconisé.

Aujourd'hui, les écoles ayant déposé un projet concret à l'annonce du PPP se demandent si les travaux promis débiteront réellement un jour. La CCW aussi s'inquiète pour les entreprises de bâtiment en mal d'activité. Mais la CCW reste très prudente face au PPP, dont elle rappelle qu'ils ne doivent pas remplacer les modes de financements classiques, et qu'il est nécessaire d'adopter une norme de référence en matière d'investissements publics, équivalent à 3% du PIB, pour éviter les « up and down » dans l'investissement public (cfr routes, logement public...).

La CCW insiste encore pour qu'une solution rapide soit trouvée afin que les travaux de construction et de rénovation des bâtiments scolaires démarrent au plus vite. Quelle que soit la formule de financement choisie (formule plus classique, mécanisme de tiers-investisseur ou formule hybride présentant certaines caractéristiques du PPP), la CCW apportera son concours à la mise au point d'une formule permettant aux entreprises régionales de la construction de s'y intégrer dans les meilleures conditions possibles.

Renseignements :

Francis CARNOY – *Directeur général*
02/545.56.47 ou 0477/99.78.68

